



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Yvette Roy, directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil municipal de Saint-Ludger tiendra une séance publique ordinaire le mardi 12 août 2008 à 19h30 à la Salle du Conseil au 212, rue La Salle, deuxième étage.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFET :

Permettre l'empiètement des cèdres de la cour avant dans l'emprise de la rue.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : Le lot 49-52 du Canton de Gayhurst au 173, rue Du Pont.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 18 juillet 2008


YVETTE ROY

Directrice générale adj. / secrétaire-trésorière adj.